

Dernière minute !

La direction en a rêvé et CFDT-CFTC-CGC l'ont fait !

Le comité d'entreprise de Sitel Troyes s'est réuni le 26 Avril afin d'élire le secrétaire et son adjoint ainsi que le trésorier et son adjoint. Dans notre conception de la démocratie et du respect du vote des salarié-es nous pensions qu'il était normal de partager les postes et que le poste de secrétaire soit remis au syndicat qui a obtenu le meilleur score aux dernières élections (donc SUD).

Le club des trois, CFDT, CFTC et CGC (les mêmes qui se sont alliés avec le patronat pour faire passer la loi El Khomri) ont fait alliance contre SUD pour prendre tous les postes (allez savoir pourquoi...) et éjecter SUD. Beau respect du vote et belle révérence à la direction...

La généreuse Acticall... Désire s'occuper tendrement des salarié-es de Sitel !

La direction de Acticall a convoqué la semaine dernière les nouveaux syndicats représentatifs (dont SUD) pour négocier un accord de mobilité au sein du groupe Acticall. En clair, nous (salarié-es de Sitel) allons pouvoir répondre aux petites annonces d'emplois du groupe pour aller chez Acticall... Pour SUD, il aurait été plus logique de commencer par une discussion sérieuse sur les contrats qui sont censés arriver sur nos sites... ou pas.

Nous avons donc droit à une proposition très «généreuse» de reprise de nos compétences au sein de Acticall afin d'éviter les pertes d'emplois. L'accord propose de fixer les modalités de mutation dans un des sites répartis aux quatre coins de la France (Blois, Nancy, Clermont Ferrand, Pau, Tarbes, Villeuve d'ascq, Saint Etienne...).

En préambule de la réunion, notre DRH France a tenu à nous préciser, que les caisses de SITEL sont vides, ces denières ne permettraient même pas de financer un plan social, chiffré par lui-même « à près de 50000 euros par personne dans la fourchette basse ». Ces précisions faites, il tient à nous sauver... tel le messie. Etrangement pas un mot sur la responsabilité sociale du groupe Acticall suite aux rachat. Enfin peu importe pour nous il est clair que Acticall a non seulement racheté les pépites de Sitel à travers le monde mais aussi la situation difficile que nous connaissons. Pour le coup il peut compter sur SUD pour lui rappeler...

Résumons la proposition :

1. Complément de salaire pendant 1 an :

A / Calcul de la rémunération théorique d'origine :
(Salaire annuel + 13ème mois (si applicable))

B / Calcul de la rémunération théorique d'accueil :
(Salaire de base annuel + Primes/Bonus)

C / Calcul du complément mensuel : A - B

2. Durée de versement du complément mensuel :

Les 6 premiers mois : 100% du complément mensuel

Du 7ème au 9ème mois : 75% du complément mensuel

Du 10ème au 12ème mois : 50% du complément mensuel

Au-delà du 12ème mois : arrêt du versement du complément mensuel

3. Une prime de 1000€ de départ « pour service rendu »

4. Une aide de 500€ à l'installation sur présentation de justificatifs pour le remboursement

5. Prise en charge de l'hébergement pendant 2 mois

« le temps de trouver un logement » et des déplacements pour l'entretien d'embauche, et du déménagement

6.. Rupture du contrat avec SITEL et signature d'un nouveau contrat avec ACTICALL en reprenant l'ancienneté SITEL

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu.

Face à toute cette générosité, il tient à préciser que les compétences des Siteliens ne pèsent pas dans la balance. Que cet acte ne soit que pure charité, mais qu'il faut le signer vite, très vite sinon...

Maintenant traduction :

Notre DRH France, nommé par ACTICALL, « Qui a racheté notre société au niveau monde » nous demande de partir travailler pour son entreprise, avec toutes nos compétences, mais ne désire pas les prendre en compte. En perdant dans le même temps nos acquis sociaux (13ème en tête). Sa générosité se résume au strict minimum : éviter de payer un plan social...

Certains diront que bon le 13ème mois.. Et bien pour la petite histoire certains salarié-es qui ont vu leur entreprise rachetée comme la nôtre ont encore le 13ème mois au sein de Acticall ! Alors pourquoi pas nous?

1. Compensation de salaire pendant 1 an puis retour au ras des pâquerettes (salaires d'ACTICALL).
2. Prime de mutation que dire «LOL» ou «MDR» ou « :) », 1000€ pour tout quitter famille, amis etc... et cela tient compte bien sûr de notre travail effectué depuis des années pour Sitel.
3. Une aide à l'installation de 500€ (Ah Ah...)
4. Prise en charge des déplacements et de l'hébergement pendant maximum 2 mois : pas de jour de congé supplémentaire afin d'effectuer des recherches etc...



5. Rupture du contrat ... avec SITEL bienvenue chez ACTICALL. Pour combien de temps ? On a même pas le droit à un essai avec le droit de revenir à Sitel...

Pour finir notre généreux « repreneur », Acticall, facturera à Sitel tous les coûts de l'opération même le complément de salaire... Bah nous qui pensions que les caisses étaient vides... Sinon c'est sympa la logique de famille de ce groupe... Dans un premier temps on nous prend toutes les pépites intéressantes et puis le reste...

Pour SUD, il est hors de question de signer un tel accord qui renierait nos droits et ne ferait supporter qu'aux salarié-es la perte du contrat SFR. Sitel et aujourd'hui Acticall se sont fait pendant des années de l'argent sur notre dos grâce à notre travail. Aujourd'hui et demain elle doit assumer !

Nous SUD demandons :

1. Le complément de salaire : Maintient de tous nos acquis avec alignement vers le haut.
2. Le maintien du 13ème mois dans la nouvelle entreprise ACTICALL.
3. Une prime de mobilité de 5000€
4. le recrutement du conjoint si la mutation est acceptée (si conjoint quitte son emploi pour être muté ou si il / elle est au chômage).
5. Une mise à mi-temps le mois d'avant et le mois d'après payé à comme temps plein pour l'installation.
6. Possibilité de faire un essai (et donc de revenir à Sitel) pour découvrir le site, le client, l'environnement...
7. C'est au groupe de payer car si c'est SITEL cela va aggraver sa situation financière ce qui n'est pas le but... vu que c'est pour éviter un PSE.

Après une première négociation la direction propose :

Calcul du complément mensuel :

Les 6 premiers mois : 100% du complément mensuel

Du 7ème au 12ème mois : 50% du complément mensuel

Au-delà du 12ème mois : arrêt du versement du complément mensuel

Et pour finir la direction dans un sursaut de générosité propose une prime de départ à 2000 euros, mais tient à conserver le reste des pertes pour le salarié.

A suivre et à combattre !

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu.

Fédération SUD PTT 25-27 rue des envierges 75020 Paris -- Tél : 01 44 62 12 23 -- Mail : sudptt@sudptt.fr
www.sudptt.fr/centresappels